

Bureau du 28 février 2005

Décision n° B-2005-2972

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Cession, à la SA Schneider Electric, d'un terrain situé rue Stéphane Coignet et avenue Paul Santy**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 février 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine est propriétaire d'un terrain enclavé entre la rue Stéphane Coignet, l'avenue Paul Santy et le boulevard des Etats-Unis à Lyon 8° et qui est mis à disposition de la société Schneider-Electric depuis de nombreuses années. Ce terrain, cadastré sous le numéro 314 de la section AZ pour une superficie de 1 698 mètres carrés, avait autrefois été acquis dans le cadre de la réalisation du collège Henri Longchambon.

Le conseil général du Rhône, ayant écrit à la Communauté urbaine qu'il n'y avait pas d'extension prévue pour ce collège et que ce terrain pouvait donc être revendu, des pourparlers se sont engagés avec la société Schneider-Electric au terme desquels il a été convenu de lui céder ledit terrain au prix de 169 800 €, conformément à l'estimation du service des domaines ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve la cession, à la SA Schneider-Electric, du terrain situé rue Stéphane Coignet et avenue Paul Santy à Lyon 8°.

2° - Autorise monsieur le président à signer le compromis de vente établi à cet effet ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La recette concernant cette cession d'un montant de 169 800 € fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- produit de la cession : 169 800 € en recettes - compte 775 100 - fonction 820 - opération 0109,

- sortie du bien du patrimoine : 130 259,49 € en dépenses - compte 675 100 - fonction 820 et en recettes - compte 211 500 - fonction 820 - opération 109,

- plus-value réalisée sur la vente du bien : 39 540,51 € en recettes - compte 192 000 - fonction 01 et en dépenses - compte 676 100 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,